

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Jean-Marc Nicolet Ne "frelons" pas la catastrophe !

Rappel

Le 10 avril dernier, le canton du Jura lançait un appel à la vigilance auprès de sa population en raison des craintes relatives à l'arrivée sur son territoire du frelon asiatique. Si cette espèce exotique envahissante ne représenterait pas de menaces supplémentaires pour les humains, elle est en revanche connue pour s'attaquer aux abeilles. Et par là-même, elle constituerait une nouvelle menace sur la biodiversité et l'économie apicole qui n'ont vraiment pas besoin de ce nouveau péril !

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat, en complément du postulat développé le mardi 29 mai devant le Grand Conseil :

- ***Le frelon asiatique représente-t-il une menace avérée pour le canton de Vaud et quelles sont les mesures de sensibilisation et prévention mises en place, y compris auprès des apiculteurs (pose de "muselières", etc...) ?***

Réponse à la question

Depuis 2017, année durant laquelle une jeune reine de frelon avait été capturée dans la commune jurassienne de Fregécourt, plus aucun frelon asiatique n'a été signalé en Suisse. Les recherches effectuées dès cette date et durant toute la saison pour le Centre international pour l'agriculture et les sciences biologiques (CABI) basé à Delémont n'ont débouché sur aucune observation attestée, ni nid de cette espèce.

L'arrivée potentielle de cette espèce est prise très au sérieux dans le canton de Vaud et ce, dès 2014. Une première fiche d'information sur l'espèce a en effet été produite par la DGE et distribuée aux apiculteurs vaudois (cf. fiche en annexe). En été 2016, à l'initiative du groupe national de travail animaux invasifs (AGIN)), une commission frelon asiatique a été créée, composée de différents représentants cantonaux, des spécialistes des espèces invasives, de l'Office fédéral de l'environnement et du Service sanitaire apicole. A fin avril 2017, des recommandations ont été éditées sur la marche à suivre en cas de découverte du frelon asiatique, puis mises à disposition de tous les apiculteurs de Suisse et des responsables en charge du suivi des espèces invasives dans les cantons. Les annonces d'observation sont contrôlées pour la Romandie (VD, NE, VS, FR, GE, JU) par M. Daniel Cherix, mandataire de la DGE pour les espèces exotiques envahissantes. En cas de présence avérée, c'est aussi à lui qu'incombe la coordination des mesures à prendre. Quelques 140 photos prises par des apiculteurs et/ou des particuliers pensant avoir découvert le frelon asiatique ont été analysées. Heureusement, leur examen a montré qu'il s'agissait in fine de frelons européens, de guêpes de notre faune locale ou encore de Diptères pouvant être confondus avec des guêpes.

La procédure de suivi mise en place et gérée par le Service Sanitaire Apicole fonctionne actuellement à satisfaction. Ce système de veille se poursuit et des informations périodiques sont redonnées comme en atteste l'article "Frelon asiatique *Vespa velutina*, une menace toujours actuelle" (A. Abner & D. Cherix, Revue Suisse d'Apiculture 5/2018 : 36-40), publié dans les revues francophones, germanophones et italophones des apiculteurs suisses pour leur rappeler la procédure et la situation actuelle.

Si la présence de l'espèce venait à être confirmée, la première étape serait la recherche du nid avec la collaboration des

apiculteurs (par marquage et suivi d'individus marqués). Un fois le nid trouvé, celui-ci sera détruit selon des méthodes éprouvées à ce jour (injection de poudre de silice). Cette intervention sera réalisée par une entreprise vaudoise de désinfection spécialisée dans le traitement des nids de guêpes et de frelons.

DTE, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division Biodiversité et paysage (021 557 86 41)

*Le groupe de travail AGIN (Arbeitsgruppe invasive Neobiota) a été initié par la CCE (conférence des chefs de services et offices de protection de l'environnement de Suisse) et par la CDPNP (conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage) tout en intégrant la CIC (Conférence des Inspecteurs et Inspectrices cantonaux des forêts), la COSAC (Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux) et les SPC (Services phytosanitaires cantonaux).

Annexe : fiche d'information DGE-2014 et article "Frelon asiatique *Vespa velutina*, une menace toujours actuelle" (A. Abner & D. Cherix, Revue Suisse d'Apiculture 5/2018 : 36-40)

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 juillet 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean